

## Préavis de la Municipalité au Conseil communal N° 79/2011-2016

### **Théâtre Kléber Méleau: création d'une fondation**

#### Rapport de la commission au conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude du préavis 79/2011-2016 s'est réunie le mercredi 20 mai 2015 à la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée des membres suivants :

|     |                         |                 |
|-----|-------------------------|-----------------|
| Mme | Caroline Albiker Pochon | CDC             |
| M.  | Jean Claude Pollien     | CDC             |
| Mme | Joan Oswald             | CDC             |
| M.  | John Brenn              | ROLC            |
| Mme | Carmen Garofano         | ROLC            |
| Mme | Angela Schollerer       | ROLC Présidente |
| Mme | Sophie Rodari           | PS              |

La Municipalité était représentée par Monsieur Pierre Mühlethaler, nous le remercions de nous avoir présenté le préavis et d'avoir répondu à nos questions.

#### **Préambule**

Le Théâtre Kléber-Méleau a été fondé en 1979 dans un ancien atelier de l'usine à gaz de Malley. Constitué en association, il est devenu, au fil des années, un lieu artistique par excellence soutenu par les communes de Lausanne, de l'Ouest Lausannois et l'Etat de Vaud. Il s'est affirmé aux yeux des autorités et de la population comme le Théâtre de l'Ouest lausannois. Reconnu depuis de nombreuses années comme le théâtre de la région sur le plan artistique, son offre s'est diversifiée à la création d'œuvres théâtrales classiques et contemporaines et à la musique.

#### **Contexte**

Monsieur Omar Porras, fondateur du Teatro Malandro, a été désigné comme nouveau directeur du théâtre à la suite du départ à la retraite le 1<sup>er</sup> juillet prochain de son fondateur Monsieur Philippe Mentha.

Pour assurer la transition avec la nouvelle direction, un groupe de pilotage a été créé pour positionner la mission de Théâtre dans le paysage de l'art et de la scène de l'agglomération lausannoise. Il est composé par les communes de Lausanne, Renens, Prilly et Ecublens (représentante des autres communes de l'Ouest Lausannois), ainsi que l'Etat de Vaud. Pour garantir la mission du théâtre, la création d'une fondation de droit privé doit permettre d'assurer sur les plans artistiques et financiers de par une structure juridique plus solide que la forme associative actuelle. Monsieur Philippe Mentha, qui va prendre sa retraite après 35 ans à la tête de l'institution assurera la gestion du théâtre jusqu'à la mise en place de la fondation proposée.

Comme indiqué dans le préavis, les membres fondateurs de la fondation seront:

- La Ville de Lausanne (propriétaire du bâtiment et principal financeur);

- Les 9 communes de l'Ouest Lausannois qui subventionnent déjà depuis de nombreuses années le Théâtre Kléber-Meleau, soit Renens, commune siège du Théâtre, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Saint-Sulpice et Villars-Ste-Croix;
- L'Etat de Vaud.

Les instances décisionnelles de la fondation sont précisées dans le préavis, sous *projet de statuts*. Elles comprennent un Conseil de fondation, un Comité de direction et une Direction du théâtre, chargée de sa programmation et de sa gestion administrative et financière. Ces instances sont élues (le mode d'élection variant en fonction des statuts des membres qui composent ces instances) pour une durée de 5 ans et sont renouvelées à chaque législature.

- 1) Ce qu'il est utile de préciser à ce stade, c'est que de chaque Municipalité sera représentée par un conseiller municipal de son choix au sein du conseil de fondation .
- 2) Le conseil de fondation sera habilité à nommer le comité de direction du théâtre qui comprendra de 5 à 7 membres
  - 1 représentant pour la commune de Lausanne;
  - 1 représentant pour la commune de Renens;
  - 1 représentant pour la commune de Prilly;
  - 1 représentant pour le Canton de Vaud.
- 3) La participation financière pour la commune de Crissier s'élèvera à 5'000. - francs, ainsi que pour toutes les autres communes de l'Ouest lausannois, sauf Renens et Prilly. Lausanne, Renens et Prilly prendront à leur charge 15'000.- francs portant le capital de départ pour la fondation à 80'000.- francs.
- 4) L'Association a bénéficié d'un soutien des collectivités publiques et sa transformation en fondation ne changera pas fondamentalement la participation des collectivités publiques. A l'horizon 2020, il est souhaité que toutes les communes contribuent à hauteur de 8.- francs par habitant. C'est une proposition soumise à l'approbation comme l'a rappelé Pierre Mühlethaler des différents législatifs concernés. Actuellement, la subvention de la commune de Crissier est de 4. -francs par habitant.

### Vœu

Comme nous avons eu l'opportunité de disposer du projet de statuts, la commission souhaite que la Municipalité transmette aux membres du comité de pilotage que le point 3 des statuts pourrait préciser, si c'est utile, que son projet culturel s'adresse aux artistes amateurs et écoles de théâtre.

### Conclusion

L'objectif du préavis est d'autoriser la Municipalité de Crissier à contribuer à la création de la Fondation Kléber-Meleau en lui allouant la somme de 5'000.- francs comme participation au capital de départ.

C'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 79/2011-2016 du 27 avril 2015.

Crissier, le 30 mai 2015

Au nom de la Commission  
Présidente rapporteure

Angela Schollerer

